

OFFRE D'EMPLOI

**Répartiteur au
Service de police
(personne salariée temporaire)**
No. de concours : 2013-43



La Ville de Mirabel requiert les services d'une personne dynamique pour combler le poste de répartiteur à titre de personne salariée temporaire au Service de police.

Nature du travail

Relevant du chef répartiteur, le titulaire du poste :

- répond aux appels téléphoniques du service d'urgence (911), effectue la répartition des appels et des télécommunications du Service de police et des Services de la sécurité incendie desservis et dirige les visiteurs afin de les répartir à la personne concernée selon l'urgence et la disponibilité;
- opère le terminal du C.R.P.Q.;
- accomplit toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

Exigences

- diplôme d'études secondaires (DES) ou l'équivalent reconnu par le Ministère de l'éducation;
- posséder au minimum une (1) année d'expérience pertinente;
- être apte à soutenir une conversation pendant plusieurs minutes en anglais;
- bonne qualité du français écrit;
- entregent et capacité de travailler en équipe et sous pression;
- capacité d'apprentissage rapide;
- être prêt à travailler sur des horaires incluant les jours, les nuits et les fins de semaines.

Atouts

- connaissances techniques pour opérer la console de communication et pour faire les inscriptions aux fichiers C.R.P.Q. et M.I.P.;
- avoir réussi les cours d'opérateur du C.R.P.Q. et d'opérateur du M.I.P. et être détenteur du certificat de compétence valide ;
- détenir une formation spécifique en répartition d'urgence.

Conditions de travail

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon la convention collective en vigueur.

Inscription

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae **le plus rapidement possible à :**

Conseillère en ressources humaines
14111, rue Saint-Jean
MIRABEL (Québec) J7J 1Y3

télécopieur: (450) 475-7195
courriel: rh@ville.mirabel.qc.ca

*Veuillez noter que le genre masculin est utilisé dans l'unique but d'en alléger la lecture.
Nous ne communiquerons qu'avec les candidats retenus en entrevue.*